Nations Unies UNW/2014/6

Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Distr. générale
13 octobre 2014
Français
Original : anglais

Décisions adoptées par le Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes à ses sessions de 2014

Sommaire

Décision	*Titre*	*Page*
Première session ordinaire : 20 janvier 2014		
2014/1	Harmonisation des cycles d'établissement des rapports	2
Session annuelle : 17-19 juin 2014		
2014/2	Rapport de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique 2011-2013, notamment pour ce qui est des activités opérationnelles menées en 2013	2
2014/3	Rapport sur les services d'évaluation (2013)	3
2014/4	Rapport sur les activités d'audit interne et d'investigation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012	4
Seconde session ordinaire : 15 et 16 septembre 2014		
2014/5	Élection du Bureau du Conseil d'administration	5
2014/6	Dialogue structuré sur la question du financement	5

14-61221 (F) 231014 231014

Merci de recycler

Décisions

2014/1
Harmonisation des cycles d'établissement des rapports

Le Conseil d'administration,

Rappelle les résolutions 64/289 et 67/226 de l'Assemblée générale et, suite à la résolution 2013/5 du Conseil économique et social, prie ONU-Femmes de regrouper le rapport sur les activités opérationnelles et le rapport sur la mise en œuvre du plan stratégique en un rapport unique à lui présenter à sa session annuelle, à partir de 2014.

20 janvier 2014

2014/2
Rapport de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique 2011-2013, notamment pour ce qui est des activités opérationnelles menées en 2013

Le Conseil d'administration,

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique 2011-2013 de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, notamment pour ce qui est des activités opérationnelles menées en 2013[1];

2. *Salue* les progrès réalisés dans la mise en œuvre du premier plan stratégique d'ONU-Femmes pour 2011 -2013[2], décrits dans le rapport;

3. *Félicite* ONU-Femmes d'avoir établi un rapport davantage axé sur les résultats et l'encourage à continuer d'améliorer la communication de ses résultats, y compris par une réflexion sur les enseignements tirés de l'expérience, dans son premier rapport d'étape sur la mise en œuvre du plan stratégique pour 2014-2017, qu'elle lui présentera à sa session annuelle de 2015;

4. *Prend note* des efforts faits par ONU-Femmes pour intégrer à ses travaux les mandats relevant de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies[3];

5. Prie ONU-Femmes de lui présenter, à l'occasion d'une réunion informelle qui se tiendra au cours de la deuxième session ordinaire de 2014, un aperçu du plan du rapport annuel de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive et des informations qu'il contiendra;

---

[1] UNW/2014/2.
[2] UNW/2011/9.
[3] Résolution 67/226 de l'Assemblée générale.

6. *Prend note avec préoccupation* de la persistance d'un déficit de financement et demande instamment à tous les pays qui sont en mesure de le faire d'accroître leurs contributions volontaires, aux ressources ordinaires en particulier, et prie ONU-Femmes de continuer à progresser dans l'efficience, l'efficacité, la transparence et la conscience des responsabilités pour assurer la mise en œuvre intégrale du plan stratégique pour 2014-2017[4];

7. *Décide* de transmettre le rapport au Conseil économique et social.

19 juin 2014

2014/3
Rapport sur les services d'évaluation (2013)

Le Conseil d'administration,

1. *Prend note* du rapport sur les services d'évaluation de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (2013)[5], ainsi que du programme de travail du Bureau indépendant d'évaluation pour 2014[6];

2. *Se félicite* des efforts faits par ONU-femmes et des progrès accomplis dans le renforcement systématique de la fonction d'évaluation;

3. *Se félicite également* des progrès faits par ONU-femmes dans son rôle de chef de file, de l'évaluation de la problématique hommes-femmes au sein du système, et de la part active qu'elle prend aux évaluations conjointes, et la prie de continuer à lui présenter des rapports sur les évaluations conjointes et sur les suites que leur donne l'administration;

4. *Prie* ONU-Femmes de continuer à renforcer ses capacités d'évaluation et d'affecter des ressources humaines et financières suffisantes au Bureau de l'évaluation et à l'ensemble des services d'évaluation;

5. *Souligne* que les pays de programme devraient avoir davantage la maîtrise et l'initiative de l'évaluation de toutes les formes d'aide et prie ONU-Femmes, de poursuivre son action, en coopération avec d'autres organismes du système des Nations Unies, pour faciliter le renforcement des capacités d'évaluation nationales, en tant que de besoin;

6. *Loue* les mesures prises par ONU-Femmes pour tâcher de favoriser des partenariats novateurs aux fins du renforcement des capacités nationales d'évaluation;

7. *Prie* ONU-Femmes de présenter les activités d'évaluation dans une rubrique à part du budget intégré de l'exercice biennal 2016-2017, qu'il examinera à sa seconde session ordinaire de 2015;

8. *Prie également* ONU-Femmes de mieux appliquer les mesures prises par l'administration pour donner suite aux évaluations et tenir compte des enseignements qui en découlent;

---

[4] UNW/2013/6.
[5] UNW/2014/3.
[6] Ibid, sect.V.

9. *Prie* le Bureau d'évaluation indépendant à poursuivre ses activités d'évaluation de la situation au regard de l'égalité des sexes dans tout le système des Nations Unies, y compris dans le cadre de partenariats novateurs.

19 juin 2014

2014/4
Rapport sur les activités d'audit interne et d'investigation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013

Le Conseil d'administration,

1. *Prend note* du rapport sur les activités d'audit interne et d'investigation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013[7];

2. *Continue* d'appuyer les services d'audit et d'investigation fournis par le Bureau de l'audit et des investigations[8];

3. *Prend note* du rapport du Comité consultatif pour les questions d'audit et des suites qui lui ont été données par l'administration[9];

4. *Constate avec satisfaction* qu'ONU-Femmes s'emploie à mettre en œuvre les recommandations de rapports antérieurs qui n'ont pas encore été appliquées et encourage sa direction à faire en sorte que toutes les recommandations d'audit, qu'elles soient anciennes ou nouvelles, soient appliquées sans délai, pleinement, intégralement et à un rythme soutenu;

5. *Encourage* ONU-Femmes à étayer sa structure régionale et à soutenir sa décentralisation en mettant en place un système de contrôle efficace dans tous ses services et une formation complète à l'exercice de la supervision de la gestion et de la gestion des risques, en tant que de besoin;

6. *Prie* ONU-Femmes de présenter les activités d'audit interne et d'investigation dans une rubrique à part du budget intégré de l'exercice biennal 2016-2017, qu'il examinera à sa seconde session ordinaire de 2015;

7. *Prie aussi* ONU-Femmes de lui présenter chaque année, à sa seconde session ordinaire, le rapport annuel du Comité des commissaires aux comptes;

8. *Prie également* ONU-Femmes de faire désormais figurer dans ses rapports des renseignements sur le nombre, la nature et les résultats des enquêtes menées par le Bureau de l'audit et des investigations.

19 juin 2014

[7] UNW/2014/4.
[8] Du Programme des Nations Unies pour le développement.
[9] UNW/2014/4/Add.1.

2014/5
Élection du Bureau du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration,

1. *Invite* les groupes régionaux à recommander des candidats en vue de l'élection des membres du Bureau chaque année à la fin de novembre au plus tard;

2. *Décide* de convoquer, chaque année au début du mois de janvier, à partir de 2015, la première réunion de sa première session ordinaire, à seule fin d'élire le nouveau Président et les autres membres du Bureau, conformément à l'article 7 du Règlement intérieur[10].

16 septembre 2014

2014/6
Dialogue structuré sur la question du financement

Le Conseil d'administration,

1. *Rappelle* qu'il a approuvé le plan stratégique pour 2014-2017,[4] y compris son cadre de résultats en matière de développement et son cadre d'efficacité et d'efficience organisationnelles, et réaffirme sa ferme volonté de travailler avec ONU-Femmes pour mobiliser toutes les ressources nécessaires à sa mise en œuvre;

2. *Prend note* de l'importance des ressources ordinaires, qui constituent l'assise de l'organisation du fait qu'elles permettent à ONU-Femmes de prendre ses dispositions à l'avance, d'adopter une démarche stratégique et de réagir aux événements, de renforcer le sens des responsabilité, la transparence et le contrôle, de faire progresser la cohérence et la coordination au sein du système des Nations Unies et de fournir une aide prévisible aux fins de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes;

3. *Demande instamment* aux États Membres qui peuvent le faire de prendre le plus tôt possible des engagements de contributions aux ressources ordinaires d'ONU-Femmes pour 2014 et au-delà et, si possible, d'annoncer des engagements pluriannuels;

4. *Note* qu'il importe au plus haut point d'assurer la prévisibilité et l'alignement sur le plan stratégique des contributions au titre des autres ressources, qui représentent un complément important de la base des ressources ordinaires;

5. *Prend note* des mesures prises par ONU-Femmes pour accroître le nombre des donateurs, y compris par de nouveaux partenariats stratégiques avec un large éventail de partenaires;

6. *Sait* qu'à ses débuts, ONU-Femmes n'avait qu'une base de financement restreinte, et prie l'Entité de continuer à améliorer son efficacité et son efficience, à mesure qu'elle grandit, y compris, en maintenant les coûts de gestion à un niveau acceptable, et de pousser plus loin la transparence et le sens des responsabilités pour tâcher de renforcer les résultats obtenus en matière de développement;

[10] Voir UNW/2011/6.

7. *Rappelle* sa décision 2013/2[11] et, à cet égard, encourage ONU-Femmes, dans le cadre de l'examen prévu, en 2016, de la nouvelle méthode de recouvrement des coûts et des taux y afférents, à lui proposer pour examen, les ajustements éventuellement requis pour renforcer les incitations à l'octroi de financements plus prévisibles pour les activités de base et de financements plus prévisibles et moins rigoureusement préaffectés pour les autres activités;

8. *Prie* ONU-Femmes de continuer à explorer, en concertation avec lui, les incitations, les mécanismes et les guichets de financement envisageables pour augmenter le nombre des donateurs et encourager ces derniers à accroître leurs contributions aux ressources de base et à passer à des financements moins restrictivement préaffectés, et invite à cet effet l'Entité à lui présenter une note d'orientation stratégique pour la mobilisation de ressources aux fins d'examen à sa seconde session ordinaire de 2015 ;

9. *Décide* de mener chaque année, dans le courant de sa seconde session ordinaire, un dialogue structuré sur la question du financement avec les États Membres pour surveiller le niveau des financements, des ressources ordinaires en particulier, ainsi que la prévisibilité, la souplesse et l'alignement des autres ressources fournies en vue de l'application du plan stratégique pour 2014-2017, y compris des informations sur les déficits de financement et leur donner les suites voulues.

16 septembre 2014

[11] Voir UNW/2013/11.